

qu'elles ne les ouvriront pas le jour de la Fête du Travail, le jour de Noël et le Vendredi-Saint. Le courage a manqué au gouvernement Hearst, pour maintenir la clause originaire de son « bill » qui prohibait le vente de l'alcool aux soldats du roi.

De Winnipeg, on annonce, d'autre part, que le Conseil du Service Social du Manitoba, a décidé de s'adresser au gouvernement fédéral pour lui demander de suspendre la fabrication et l'importation des liqueurs enivrantes durant la guerre. On demandera aussi au gouvernement provincial de remettre en vigueur la loi MacDonald, au sujet des liqueurs.

Des dépêches de Saint-Jean affirment que le premier ministre du Nouveau-Brunswick, M. Clarke, a dit que son gouvernement est à considérer la question de prohiber l'alcool de la province du Nouveau-Brunswick durant la guerre.

Le premier ministre de la Nouvelle-Écosse, M. Murray, a fait, lui aussi, une déclaration identique.

Le télégraphe annonçait de Toronto, le 4 avril, que le Département de la Milice doit, bientôt, donner des ordres pour l'établissement de cantines « sèches », dans les camps militaires.

Ces buvettes seraient organisées, administrées et tenues, sous la surveillance et la direction de l'officier en charge du commandement de chaque unité militaire, aidé d'une commission dont lui seul choisirait les membres. Ces cantines, dont l'inspection se ferait tous les jours, seraient pour l'usage exclusif des soldats du camp et ne pourraient jamais être données en location.

Qui ne voit combien ces règlements favoriseraient la bonne tenue de nos soldats.

Notons encore que, le 10 mars, le Conseil de Comté de Témiscamingue a voté la prohibition. Cette belle victoire n'a pas été remportée sans une lutte longue et opiniâtre. Ceux qui l'ont menée, les vaillants ligueurs de Ville-Marie en tête, viennent de recevoir une récompense qui leur fera plaisir : les félicitations publiques de la méritante Société de Tempérance de Saint-Sauveur de Québec. C'est un beau geste qui honore ceux qui l'ont fait tout autant que ceux qui en ont été l'objet.

A la suite d'une campagne de conférences antialcooliques organisées, dans son diocèse par Monseigneur Brunet, le Conseil municipal de la ville épiscopale de Mont-Laurier décidait, lui aussi, la semaine dernière, de refuser tout certificat nécessaire au renouvellement des patentes pour la vente des liqueurs alcooliques, dans les limites de la localité.

On sait, enfin, quelles mesures énergiques le gouvernement de la Saskatchewan est en voie de faire exécuter dans le but d'établir progressivement la prohibition du commerce des liqueurs, dans cette belle province de l'Ouest.

C'est dans une réunion publique tenue à Oxbow, le 18 mars,